

Réunion publique du Conseil consultatif de quartier «Legendre-Lévis»

Le 19 mars 2015

Thèmes :

Le stationnement boulevard des Batignolles L'aménagement de la rue de Lévis La Cité de l'Economie et de la Monnaie

A la tribune :

Frédéric PÉCHENARD, Conseiller de Paris

Laure CANDLOT, Adjointe au Maire chargée du Commerce et de l'Artisanat

Carline LUBIN-NOEL, Conseillère d'arrondissement déléguée à l'Emploi et à la Culture

Monsieur Patrick MEERT, Chef de la subdivision du 17^{ème}, Direction de la Voirie et des Déplacements

Monsieur Pierre COLALONGO, Chef de la subdivision projets du 17^{ème}, Direction de la Voirie et des Déplacements

Véronique BENSARD-COHEN, Conseillère Régionale d'Ile de France – Banque de France

Alain DUCHATEAU, Adjoint au Directeur Général des Études et Relations Internationales – Banque de France

Gérard KREMER, Directeur du projet Cité de l'Économie et de la Monnaie – Banque de France

Frédéric PÉCHENARD introduit la réunion par des remerciements à l'attention de tous les intervenants des conseillers de quartier, des habitants et des services de la Ville.

1. Le stationnement boulevard des Batignolles

Le stationnement anarchique d'autocars sur le boulevard des Batignolles engendre une diminution importante de l'offre de stationnement résidentiel payant dans le quartier et de nombreuses nuisances subies au quotidien pour les riverains (bruit, dangerosité et pollution...).

Pour y remédier, la Direction de la Voirie et des Déplacements a programmé, entre la Place Prosper Goubaux et la rue de Cheroy les travaux suivants :

- Réduction de la chaussée à 2 files de circulation ;
- Création de 14 places de stationnement résidentiel payant ;
- Création de 42 places de stationnement motos en épis ;

- Enlèvement des potelets pour faciliter le stationnement.

Les travaux débuteront d'ici un mois.

Pour répondre aux questions des habitants, les intervenants ont apporté les précisions suivantes :

- Comme les voitures, les motos et scooters peuvent être enlevés et envoyés à la fourrière (stationnement gênant ou interdit). La Préfecture de Police verbalise également les 2 roues.
- Monsieur PECHENARD va demander au Commissaire de Police que des patrouilles passent plus fréquemment pour verbaliser les 2 roues qui encombrant les trottoirs.
- Le 17^{ème} arrondissement dispose de 5 200 places pour les motos. Il est en seconde position après le 15^{ème} en nombre de places de stationnement.
- A Paris, les places de livraison sont environ tous les 100 mètres. Des places supplémentaires peuvent être réalisées dans les secteurs très commerçants, en accord avec la mairie d'arrondissement.

2. L'aménagement de la rue de Lévis

Il s'agit d'un projet d'aménagement du haut de la rue de Lévis entre la rue Cardinet et la rue Legendre (environ 245m de long).

Eléments de diagnostic :

- Les trottoirs trop étroits (de 1,30m à 1,60m) de cette rue très commerçante occasionnent des difficultés non négligeables de circulation pour les personnes à mobilité réduite et les parents avec des poussettes.
- La voie ne permet pas une mise en place aisée et rapide des camions échelle de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. En cas de sinistre, la rapidité des interventions reste une priorité.

Propositions de la Direction de la Voirie et des Déplacements :

- Elargissement des 2 trottoirs à 2,10m conforme aux recommandations du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics ;
- Chaussée circulaire de 3,50m conforme aux normes pompiers ;
- Mise à 30km/h ;
- Création d'un double sens cyclable ;
- Suppression du stationnement côté pair ;
- Des 54 places de stationnement payantes aujourd'hui, il n'en restera que 28 + 2 places handicapés + 4 zones de livraison ;
- Stationnement en Lincoln
- Plantation de 11 arbres à faible développement (5m de hauteur maximum).

Pour répondre aux questions des habitants, les intervenants ont apporté les précisions suivantes :

- L'objectif majeur de cette réunion publique est d'échanger, de recueillir l'ensemble des avis, des espérances, des attentes et de les prendre en considération.
- Ce projet a été élaboré à la demande des commerçants qui souhaitent l'élargissement des trottoirs et une zone piétonne complète de cette rue.
- La pétition des commerçants du bas de la rue de Lévis demandant une piétonisation totale de la rue sera transmise à Madame le Maire.
- La piétonisation de la rue de Lévis aura pour conséquence l'absence totale de places de stationnement.
- Une décision sera prise par Madame le Maire après avoir consulté les riverains, commerçants et associations, l'objectif étant d'améliorer la qualité de vie de chacun et de satisfaire tout le monde.
- Environ 3 mois de travaux pour l'élargissement des trottoirs et si la voie est piétonnisée il faudra compter entre 6 à 8 mois.
- 7 850 potelets dans le 17^{ème} ; 750 interventions des brigades en 3 mois dans l'arrondissement pour remettre en place les potelets endommagés.

3. Projet de la Cité de l'Economie et de la Monnaie (power point en pièce jointe)

La Cité de l'Economie et de la Monnaie s'installera dans l'hôtel Gaillard, situé au 1, place du Général Catroux dans le 17^{ème} arrondissement. Cet hôtel particulier néo-Renaissance, dont la construction s'est achevée en 1882, a été réalisé par l'architecte Jules FEVRIER à la demande d'Emile GAILLARD, banquier grenoblois et collectionneur d'art du Moyen Age et de la Renaissance. L'hôtel Gaillard a été revendu à la Banque de France en 1919.

Des réaménagements architecturaux ont été effectués par l'architecte Alphonse DEFASSE de 1919 à 1921, notamment la construction d'un hall surmonté d'une charpente métallique renfermant les caisses et les services destinés au public, ainsi que la spectaculaire salle des coffres, entourée de douves de 2 mètres de profondeur, dont l'accès se fait grâce à un pont mobile.

Classée monument historique en 1999, la succursale Malesherbes de la Banque de France est fermée depuis 2006.

Résolument tourné vers le grand public et en particulier les jeunes, il expliquera les mécanismes économiques, monétaires et financiers au travers notamment de présentations interactives et ludiques.

La cité de l'économie et de la monnaie présentera également les plus belles pièces de la collection de billets et monnaies de la Banque de France.

Le projet, entièrement financé par la Banque de France, repose cependant sur des partenariats avec l'Éducation nationale, Universcience, des institutions détentrices de collections numismatiques, le ministère de la culture, le réseau des banques centrales européennes... ainsi que l'Institut pour l'Education Financière du Public (IEFP).

La Cité est d'ores et déjà dotée d'un site Internet www.citedeleconomie.fr qui permettra l'accès à des jeux pédagogiques pour consolider ou tester ses connaissances sur l'euro, les billets, la monnaie. Il permettra également de se familiariser avec les grands mécanismes de l'économie et de naviguer dans une grande fresque historique de l'économie. Des colloques, conférences, expos, publications... sont déjà organisés dans différentes villes de France.

Pour répondre aux questions des habitants, les intervenants ont apporté les précisions suivantes :

- **2018** : ouverture de la Cité de l'Economie et de la Monnaie avec bibliothèque plus particulièrement destinée aux enfants, auditorium d'une centaine de places, restaurant...
- 2 500m² d'expositions permanentes et 500m² d'expositions temporaires.
- Création d'emplois.
- Les visites seront gratuites pour les habitants du 17^{ème} durant les 6 premiers mois après l'ouverture, les weekends.
- L'aménagement extérieur (parking, accès...) ne relève pas de la compétence de la Banque de France mais de la Mairie.

Frédéric PÉCHENARD conclut la réunion par des remerciements à l'attention des habitants, des intervenants et des élus.